



**DECLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT  
FORCE-OUVRIÈRE Insee**

**CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS  
DU 15 MARS 2019**

**PROMOTION AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL DE 1<sup>o</sup>CLASSE**

**Le projet de loi relatif à la profonde transformation de la fonction publique a été présenté aux organisations syndicales le 19 février 2019. L'objectif principal de ce projet vise notamment à déshabiller la commission administrative paritaire de ses compétences actuelles. Plus aucunes promotions n'y seraient débattues, les mutations seraient également laissées à l'unique appréciation de l'administration. Bilan des opérations, instauration de rivalité pour être promu, partir en campagne de vente pour promouvoir ses compétences dans l'espoir d'être remarqué par l'administration.**

**Ne resterait comme champ d'action pour les élus du personnel que la partie disciplinaire et les éventuels recours. Les élus FO-Insee et leur syndicat national dénoncent avec force et vigueur cette orientation. Une telle démarche fragiliserait l'équité de traitement des dossiers.**

**Combien de fois, notre organisation syndicale est-elle intervenue en amont pour faire corriger les erreurs de l'administration en matière de respect des critères ?**

**Concernant l'ordre du jour de cette CAP en particulier qui ne déroge pas aux actions mentionnées ci-dessus, Les élus FO-Insee déplorent le faible taux de promotion , seuls 9 adjoints administratifs principaux 2ème classe sont promus AAP1 ce qui nous donne une part affaiblie de promotions par rapport à 2018 et aux années antérieures.**

**Vous nous affirmez que vous considérez les adjoints administratifs au même titre que les autres corps , nous vous accordons cet intérêt mais de votre côté acceptez d'entendre l'inquiétude des agents de catégorie C quant à leur devenir professionnel. La non-reconnaissance de leur travail dans le cadre de leur promotion est également à prendre en considération.**

**Force est de constater qu'au Ministère des Finances il y a une grande disparité au niveau des taux PRO-PRO 2018, 2019 et 2020, où seul l'INSEE à un taux de promotion de 9 %, alors que la grande majorité des administrations centrales ont un taux de promotion avoisinant les 16 %.**

**Merci de l'intérêt que vous pourriez apporter à nos revendications**

